



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chimie

Question écrite n° 59687

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le fait que la direction de Procter et Gamble a convoqué le comité d'entreprise pour lui faire part d'une annonce de la compagnie. Celle-ci précise que, durant ces derniers mois, les volumes sont restés « plats », que les parts de marché et les profits ne sont pas à la hauteur espérée. La raison essentielle pour la direction serait le surcoût de ses produits et le faible succès de ses initiatives (pour Amiens : les déodorants). Cette conjoncture n'apporterait pas suffisamment de valeurs aux actionnaires. En 1999, la société avait mis en place l'organisation 2005 afin d'augmenter encore plus les parts de marché et les profits. Cela s'est traduit, entre autre, par la suppression de 15 000 emplois et 10 usines. Pour la société, cela n'est pas suffisant. Elle a décidé de supprimer 9 600 emplois dans le monde, en plus des 7 800 restants dans le cadre de l'organisation 2005. Cela représente 15 % de l'effectif. Sur le total des suppressions d'emplois, 40 % concernent le personnel USA et 60 % le reste du monde, deux tiers hors usine et un tiers lié aux usines. Elle précise qu'il y a beaucoup de travail à faire en Europe de l'Ouest en terme de positionnement sur les prix. Les répercussions concrètes seront connues vers la mi-mai. Il estime que cette troisième restructuration est inacceptable. En effet, les profits augmentent d'année en année. Procter et Gamble France représente avec 2509 salariés, un chiffre d'affaires de 6,5 milliards et un bénéfice net de 252 millions de francs, soit 100 438 francs par salarié. Cette politique du profit à court terme, pour une minorité d'actionnaires, est destructrice des capacités de production. Par ailleurs, les syndicats ont protesté sur le fait que les représentants du personnel apprennent cette information par le biais de la presse. A ce jour, la direction n'a pas précisé si Amiens sera touché. Mais l'inquiétude est grande. Il lui demande déjà fortement de faire un point précis de la situation dans le bassin d'emploi d'Amiens déjà fortement touché avec Magneti Marelli Honeywell, et Whirlpool où 6 000 suppressions d'emplois dans le groupe sont annoncées. Sans attendre, il lui demande d'organiser une rencontre avec les directions de ces entreprises, les syndicats, les élus locaux et les députés d'Amiens.

Texte de la réponse

Le groupe américain Procter et Gamble est implanté en France où il emploie aujourd'hui 2 150 personnes dans plusieurs entreprises des secteurs des produits de lavage et d'entretien, des produits d'hygiène et de la parfumerie, du papier et de la pharmacie. Parmi les cinq sites français du groupe, celui de Neuilly-sur-Seine, avec le siège social et ses services centraux, est le plus important en effectif. L'usine d'Amiens, la plus ancienne implantation de Procter et Gamble en France, constitue un pôle européen de production dans le domaine des détergents liquides et de divers nettoyants ménagers. La direction générale américaine du groupe Procter et Gamble vient d'annoncer la poursuite de son programme de compétitivité lancé en 1999 et conduisant à l'horizon 2005 à une réduction sensible de l'effectif employé au plan mondial. Un tel programme suscite légitimement des interrogations de la part des travailleurs et employés du groupe. Déjà engagé aux Etats-Unis, ce programme de compétitivité en est encore au stade de la réflexion en Europe et en France. D'après les informations recueillies auprès des responsables de Procter et Gamble en France, ceux-ci, dans le cadre des directives de leur groupe, estiment être en mesure de gérer sans difficulté majeure l'évolution à venir, sur

plusieurs années, des fonctions de l'entreprise et de ses effectifs. La part relative de l'effectif du groupe Procter et Gamble en France par rapport à un ensemble européen de 36 000 personnes, ainsi que la bonne assise de la production française dans le cadre européen et la rentabilité des activités devraient constituer des éléments déterminants si Procter et Gamble envisageait des réorganisations de ses activités en Europe. Les services du secrétariat d'Etat à l'industrie ont rappelé à la direction de la filière française les responsabilités du groupe industriel vis-à-vis des territoires où il est implanté et vis-à-vis de ses salariés. Ils seront particulièrement attentifs aux évolutions de l'entreprise et des sites de Procter et Gamble en France.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59687

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2055

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3559